

DOSSIER D'HABILITATION 1- Volet pédagogique *

DU Droit du travail approfondi



- Renouvellement -

UFR de rattachement : Ecole de droit

Etablissements cohabilités :

Responsable du diplôme : Michel Morand, PR Associé, Allison

Fiorentino, MCF

Début d'habilitation : (ne pas renseigner)
Fin d'habilitation : (ne pas renseigner)

* Le dossier d'habilitation est composé de ce volet pédagogique (1) applicable sur toute la durée de l'habilitation, et d'un volet financier (2) annuel, à renouveler obligatoirement chaque année universitaire de l'habilitation en cours.

Toute modification de ce volet pédagogique (maquette, MCC...) doit être approuvée par la CFVU.

A - Présentation du projet

I - Contexte générale - Objectifs de la formation

(Décrire intérêt, enjeux, compétences visées)

Cette formation a pour objectif, par l'acquisition de connaissances approfondies, de méthodes de travail juridique et de l'étude de situations concrètes, de former des spécialistes en Droit du travail, c'est à dire des professionnels capables de :

- formuler et analyser un problème complexe et les enjeux pour les parties concernées,
- maîtriser avec rigueur la réglementation et ses dispositifs,
- décider de façon autonome en cohérence avec la politique en ressources humaines de l'entreprise.

La formation est dispensée de façon complémentaire par des universitaires et des professionnels experts dans leur discipline.

Les thèmes forts d'actualité en droit social font l'objet de conférences régulières.

Sous certaines conditions, le DU peut être une porte d'entrée pour le Master 2 droit social de l'École de droit de l'UdA.

II - Composante porteuse du projet

École de droit

III - Autres composantes de l'UdA et autres établissements participant à la formation

IV - Responsable du DU

Nom, Prénom: MORAND Michel / FIORENTINO Allison

Statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche): PR associé / MCF

Coordonnées *(courriel, téléphone, adresse postale)*: michel.morand@udamail.fr; allison.fiorentiono@udamail.fr
41 bd François Mitterrand, CS 20054, 63001 Clermont-Ferrand Cedex, 04 73 17 76 00

V - Composition du Conseil de Perfectionnement

(Commission en charge du suivi du diplôme, le Conseil de Perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel. Préciser: Nom, Prénom, Qualité)

Personnels de l'Université d'Auvergne

Le Doyen de l'Ecole de droit ou son représentant
Le Directeur des études de l'école de Droit ou son représentant
Les responsables pédagogiques du DU
Deux membres de l'équipe pédagogique
La secrétaire de scolarité du DU
La responsable de la scolarité
Un représentant des étudiants

VI - Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande :

Première année universitaire concernée par la demande : 2015-2016

Niveau de la formation (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle) : 2^{ème} cycle

Niveau requis pour intégrer la formation (détail par régime FI/RE/FC si nécessaire): Ce diplôme s'adresse principalement aux professionnels en exercice ou en reconversion exerçant dans des métiers liés au droit du travail et à la gestion des ressources humaines (juriste d'entreprise ; juriste d'entreprise en Droit Social ; juriste dans les Cabinets d'avocats spécialisés en Droit Social ; juriste dans les organisations et institutions de prévoyance ; juriste et conseil dans les établissements publics avec statut public ou privé ; responsable juridique et/ou directeur juridique de PME ; juriste d'organismes professionnels ou d'organisations syndicales ; rédacteur dans les revues et publications spécialisés en Droit Social ; juriste dans les Cabinets d'experts-comptables ; responsable ou Directeur des ressources humaines, des affaires sociales ; juriste dans les organismes de Sécurité Sociale, ...)

Il s'adresse également aux étudiants en formation initiale ayant validé un Master I

Durée de la formation (en années universitaires, semaines, heures...) : 120h (CM) sur une année universitaire Lieu de la formation (préciser les adresses postales si lieux autres que les composantes de l'UdA) : Ecole de droit

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation (à relier au calcul du tarif d'inscription dans le volet financier) :

en formation initiale: 15 en formation continue: 7

Capacité d'accueil maximale: 30

Ouverture en formation initiale (FI/RE) (oui, non): oui

Ouverture en formation continue (FC) (oui, non): oui

Période d'inscription / candidature : candidature à compter de février N pour une inscription sur l'année universitaire N-N+1 – inscription dès que possible

Contact Scolarité (nom, prénom, téléphone, courriel): Formation continue de l'Ecole de droit – fc.droit@udamail.fr/ 04 73 17 76 59 et Secrétariat des DU de l'Ecole de Droit, du.droit@udamail.fr / 04 73 17 76 56

B - Description de la formation

I - Organisation générale de la formation

(Préciser périodes et lieux d'enseignement, éventuelles différences d'organisation entre formation initiale et continue,...)

L'enseignement se déroule à l'École de droit selon un calendrier élaboré en début d'année universitaire

II - Maquette de la formation

(Préciser la structure en unités d'enseignement (UE), éventuellement en matières à l'intérieur des UE, le nombre d'heures d'enseignement à l'intérieur de chaque UE, les modalités de contrôle des connaissances, etc...)

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC) UE 1 : Formation et exécution du contrat - CDI – Les clauses du contrat - Le contrat à durée déterminée - La modification du contrat de travail - L'article 1224 du Code du travail - Droit disciplinaire - Les congés payés UE 2 : Rupture du contrat - Rupture conventionnelle –	total	CM 36	TD	TP	Théoriqu Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Pratiqu Nature et durée de l'épreuve	coefficient	Période d'examen	Coefficient de l'UE
UE 1 : Formation et exécution du contrat - CDI – Les clauses du contrat - Le contrat à durée déterminée - La modification du contrat de travail - L'article 1224 du Code du travail - Droit disciplinaire - Les congés payés UE 2 : Rupture du contrat	total		TD	ТР		Coefficient		Coefficient		
- CDI – Les clauses du contrat - Le contrat à durée déterminée - La modification du contrat de travail - L'article 1224 du Code du travail - Droit disciplinaire - Les congés payés UE 2 : Rupture du contrat		36								
•										
transaction - Licenciement économique obligation de reclassement - Licenciement individuel pour cause personnelle - État de santé et contrat - Autres causes de ruptures		30								
UE 3 : Négociation collective - Relation entre négociations collectives et autres formes de négociations - Durée et aménagement du temps de travail - Négociations d'entreprise		18			Un écrit d'une heure	par UE (derniere	e journee)			
UE 4 : Représentation du personnel - Syndicats dans l'entreprise - Élections professionnelles - Représentation du personnel dans les structures complexes - Comités d'entreprise et délégués du personnel - Experts du CE - CHSCT		36								

III - Equipe pédagogique

(Donner la liste des enseignants, leur appartenance ou non à l'UdA; pour les autres, leur qualité) Nom, prénom, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche), qualité (profession,...), établissement de rattachement, volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque élément constitutif.

Référence de l'UE	Nom, Prénom	Statut	Qualité	Etablissement de rattachement
	Michel Morand	Professeur associé	Avocat en droit social directeur du master Droit social	UdA
	Allison Fiorentino	Maître de conférences	Co- responsable pédagogique du DU	UdA
	Gwennhaël Francois	Maître de conférences	Avocat en droit social, enseignant	UdA
	Philip Maurin	IE	Avocat en droit social	Cabinet Barthélémy – Clermont
	Patrick Puso	IE	Avocat en droit social	Cabinet Barthélémy – Clermont
	Hugues Lapalus	IE	Avocat en droit social	Cabinet Barthélémy – Clermont
	François Guignabert	IE	Avocat en droit social	Fidal, Clermont
	Dominique Holle	IE	Ancien président du Conseil des Prud'hommes de Clermont- Ferrand, Secrétaire général à la fédération CGT commerce	CGT
	Thierry Hautier	IE	Avocat en droit social	Cabinet Barthélémy – Clermont
	Véronique Roux	IE	Avocat en droit social	Fidal, Clermont
	Anne Pouchol- Soulier	IE	Juriste RH social	Groupe CentreFrance

IV - Conditions d'admission

(Définir les conditions d'admission en formation initiale/reprise d'études et formation continue)

- Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme Bac+4 de l'enseignement supérieur (M1 en droit ; M1 en AES ; diplôme d'IEP...)
- Les professionnels confirmés ne justifiant pas des titres requis pourront se porter candidats au titre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP).
- La sélection est faite sur dossier (présélection) puis entretien avec le responsable pédagogique du diplôme.

V - Règles de délivrance du diplôme

(Règles générales, compensation entre UE, si stages : précisions sur leur validation)

Epreuves

Un écrit d'une heure par UE (dernière journée de l'UE)

Validation

Le DU est délivré dès lors que la moyenne générale obtenue à l'ensemble des épreuves est égale ou supérieure à 10/20.

Une UE est acquise dès lors que la note obtenue à l'examen de l'UE est égale ou supérieure à 10/20. Une attestation de compétence peut être délivrée pour chaque UE validée.

Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé.

Mentions

La moyenne générale au DU détermine la mention :

- Moyenne comprise entre 10 et 12/20 : mention passable
- Moyenne comprise entre 12 et 14/20 : mention assez-bien
- Moyenne comprise entre 14 et 16/20 : mention bien
- Moyenne supérieure à 16/20 : mention très bien

VI - Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

VII - Mobilité à l'international

(Préciser si des possibilités de mobilité sont offertes par la formation)

VIII - Modalités particulières relatives au DPC (Développement Professionnel Continu)

Sans objet

Conseil de Gestion de la composante : (7	Transmettre l'extrait de PV d	du Conseil de Gestion)
Date :		□ avis défavorable
Commentaires éventuels :		
Conseil Académique - Commission de la	Formation et de la Vie Univ	versitaire accordant l'habilitation (Date) :
Début de l'habilitation :		
Fin de l'habilitation :		
La Vice-Présidente Formations et Vie Etuc	diante	Le Président de l'Université d'Auvergne
en charge de la CFVU		Le Fresident de l'Oniversité à Advergne
Brigitte BONHOMME		Professeur Philippe DULBECCO